

ACTUAIRES & EXPERTS

« ACCOMPAGNEMENT A LA PRODUCTION DU RAPPORT ACTUARIEL »

La Fonction Actuarielle fait partie des quatre fonctions clés instituées au sein du processus de Gouvernance par la Directive 2009/138 CE (Solvabilité 2) depuis son entrée en vigueur.

Les missions de cette fonction sont définies par l'article 48 de la Directive Solvabilité 2 et explicitées dans l'article 272 du règlement délégué UE 2015/35 de la Commission Européenne.

Elles aboutissent à la production d'un rapport à destination de l'organe d'administration de gestion ou de contrôle (AMSB) de la compagnie et mis à disposition du régulateur.

Selon la taille des acteurs d'assurance, la mise en œuvre du rapport peut s'avérer lourde, aussi bien du fait de la quantité d'informations quantitative à y intégrer, que des multiples intervenants nécessaires pour rédiger chacune des sections que comporte le rapport. Tous ces aspects peuvent rendre sa rédaction chronophage.

Pour mener à bien ces travaux et respecter les délais réglementaires, nos experts vous accompagnent dans la production du rapport actuariel : depuis les études commandées par la Fonction Actuarielle, jusqu'à la présentation des conclusions et avis de la Fonction à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, en passant par la rédaction du rapport en tant que tel.

Les équipes de **FRÆRIS Actuaires & Experts** vous accompagnent dans la production du Rapport Actuariel :



1
Etat des lieux des sujets en cours



COLLECTE DES ÉLÉMENTS

- Collecte, relecture et analyse du précédent rapport
- Prise de connaissance du planning de production S2
- Détermination du niveau d'avancement des recommandations encore ouvertes

2
Validation des études à mener



DÉFINITION DES ÉTUDES

- Réévaluation des études précédentes eu égard au contexte actuel
- Détermination d'études supplémentaires
- Définition des travaux nécessaires aux études
- Validation et priorisation des études

3
Récupération des résultats des études



PRODUCTION DES ÉTUDES

- Coordination des travaux et des équipes
- Suivi du planning de production S2
- Collecte des données issues des différentes études
- Analyse de l'ensemble des résultats

4
Livraison d'une première version du rapport



RÉDACTION DU RAPPORT

- Structuration du plan selon les exigences réglementaires et les recommandations professionnelles
- Mise à jour du rapport et rédaction des analyses sur les études complémentaires
- Communication du rapport pour validation

5
Présentation et livraison d'une version finale



PRÉPARATION DES RESTITUTIONS

- Ajustement du rapport en fonction des retours internes, validation d'une version finale
- Rédaction des supports de présentation (Comités, Direction et Conseil d'Administration)



Nos expériences de production prudentielle

Les équipes de FRÆRIS ont réalisé de nombreux travaux relatifs à la Fonction Actuarielle, que ce soit dans l'audit des travaux et de l'organisation de la fonction, dans l'analyse de seconde opinion du Rapport Actuarielle, ou encore dans la mise en œuvre et la rédaction effective du rapport.



Nos consultants sur les normes prudentielles

- Disposent d'une bonne connaissance des processus et méthodologies S2
- Veillent régulièrement aux évolutions réglementaires
- Maîtrisent les données techniques métiers



**Actuaires
& Experts**



**Projet
& Transformation**



**Réglementaire
& Conformité**

NOUS CONTACTER :

+33 1 84 17 19 74

contact@fraeris.fr

www.fraeris.fr